



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : DGA Développement du
Territoire
Tél : 04 66 56 42 34
Réf : CR/LP/SJ

N°CS2025_02_03

EXTRAIT DU REGISTRE **DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU** **POLE MÉTROPOLITAIN NÎMES-ALÈS**

SÉANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025

Convoqué le mardi 1^{er} avril 2025, le Comité Syndical s'est réuni au Purple Campus, à Alès, le mardi 8 avril 2025 à 15h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Liliane ALLEMAND est nommée secrétaire de séance.

MEMBRES PRÉSENTS (15) : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Christian CHAMBON, Frédéric GRAS, Liliane ALLEMAND, Daniel-Jean VALADE, Gilles TIXADOR, Jacques BOLLEGUE, Jean-Louis POUDEVIGNE, Alain BENSACKOUN, Jean-Claude MAZAUDIER, Patrice PLANES, Bernard HILLAIRES, Christophe BOUGAREL, Geneviève BLANC.

MEMBRES EXCUSÉS (7) : Philippe RIBOT, Jean-François DURAND-COUTELLE, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Charles BENEZET, Eric TORREILLES, Ghislain CHASSARY, Méryl DEBIERRE.

POUVOIRS (8) : Franck PROUST (pouvoir à Christophe RIVENQ), Jean-Marc CAMPELLO (pouvoir à Daniel-Jean VALADE), Patrick DE GONZAGA (pouvoir à Patrice PLANES), Patrick CHABERT (pouvoir à Jean-Claude MAZAUDIER), Patrick MALAVIEILLE (pouvoir à Liliane ALLEMAND), Olivier FABREGOUL (pouvoir à Jean-Louis POUDEVIGNE), Eddy VALADIER (pouvoir à Jacques BOLLEGUE), Rémi NICOLAS (pouvoir à Gilles TIXADOR).

OBJET : Compte administratif 2024

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°CS2024_02_04 du Comité syndical du 26 mars 2024 votant le Budget primitif 2024,

Considérant que le compte administratif permet à l'assemblée délibérante de suivre la réalisation et l'exécution des autorisations de crédits qu'elle a attribuées au cours de l'année lors du vote du Budget Primitif. Il constitue l'arrêté des comptes, à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1,

Considérant que le compte administratif doit être concordant avec le compte de gestion établi par le Comptable public,

Délibérant sur le compte administratif 2024, dressé par Christophe RIVENQ, Président,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Les résultats du compte administratif 2024 du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès, lesquels amènent à un résultat global, après prise en considération des restes à réaliser, de 39 141,88 €.

Le Compte Administratif 2024 est arrêté comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 69 330,00	G 0,00	- 69 330,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	0,00
		+	+	
RÉSULTATS A REPORTER DE L'EXERCICE N-1	Résultat en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 108 471,88 (si excédent)	
	Résultat en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
TOTAL (réalisations + résultat N-1)		=A+B+C+D 69 330,00	=G+H+I+J 108 471,88	39 141,88
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en n+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00	0,00
RÉSULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 69 330,00	=G+I+K 108 471,88	39 141,88
	Section d'investissement	=B+D+F 0,00	=H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 69 330,00	=G+H+I+K+L 108 471,88	39 141,88

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 030-200037877-20250408-CS2025_02_03-DE



Monsieur le Président se retire lors du vote de cette délibération et laisse la présidence à Monsieur Daniel-Jean VALADE.

Votants : 22

Pour : 22 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président se retire lors du vote de cette délibération. Le nombre de votants est donc de 22.



Pour extrait certifié conforme

Le Président

Christophe RIVENQ